



Plan d'accessibilité pluriannuel de Colliers

Plan d'accessibilité pluriannuel de Colliers

Notre engagement

Conformément à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, Colliers Macaulay Nicolls Inc. (faisant affaire sous le nom de « Colliers International ») et ses filiales (« Colliers ») s'engagent à chercher à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées, par le repérage, la suppression et la prévention des obstacles qui peuvent entraver l'utilisation pleine et entière de ses services et de ses installations.

Pour remplir sa mission, Colliers s'efforce de toujours fournir des services dans le respect de la dignité et de l'autonomie des personnes handicapées. Nous nous engageons également à donner aux personnes handicapées les mêmes possibilités d'accéder à nos services et à leur permettre de bénéficier des mêmes services, au même endroit et de la même façon que les autres clients.

Le présent plan d'accessibilité 2014-2021 énonce les politiques et les mesures que Colliers International a mises en place et entend mettre en place pour offrir de meilleures perspectives aux personnes handicapées.

Formation

Depuis le 1er janvier 2015, Colliers veille à ce que les employés aient reçu la formation nécessaire pour respecter la législation ontarienne sur l'accessibilité.

Les employés, les bénévoles et les autres membres du personnel de Colliers continuent d'être formés à la législation ontarienne sur l'accessibilité et aux différents aspects du Code des droits de la personne de l'Ontario qui se rapportent aux personnes handicapées. Ces formations seront dispensées de la manière qui correspond le mieux à la mission des employés, des bénévoles et des autres membres du personnel.

Service à la clientèle

Colliers s'assure d'offrir un service à la clientèle accessible, notamment grâce aux mesures suivantes :

- › Formation du personnel et des bénévoles pour servir les clients, peu importe leurs capacités;
- › Consignation par écrit des formations;

- › Acceptation des animaux d'assistance et des personnes de soutien;
- › Mise en place de moyens accessibles permettant aux personnes de formuler des commentaires;
- › Mise en œuvre d'une politique d'accessibilité afin que les employés, les bénévoles et les clients puissent savoir à quoi s'attendre;
- › Offre sur demande d'information accessible sur les plans et mesures d'urgence et sur la sécurité publique.

Information et communications

Colliers s'engage à répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de communication. Nous consulterons les personnes handicapées pour déterminer leurs besoins en matière d'information et de communications.

Depuis le 1er janvier 2014, Colliers s'assure que tous les nouveaux sites Web et leur contenu respectent les Règles pour l'accessibilité des contenus Web WCAG 2.0, niveau A.

Depuis le 1er janvier 2015, Colliers fait en sorte que toutes les procédures de rétroaction existantes soient accessibles aux personnes handicapées sur demande.

Depuis le 1er janvier 2016, Colliers s'assure que l'ensemble de l'information mise à la disposition du public est accessible sur demande.

Depuis le 1er janvier 2021, Colliers s'assure que tous les sites Web et leur contenu respectent les Règles pour l'accessibilité des contenus Web WCAG 2.1, niveau AA.

Emploi

Colliers s'engage à adopter des pratiques d'emploi impartiales et accessibles. Depuis le 1er janvier 2016, nous avons pris les mesures suivantes pour informer le public et le personnel que, sur demande, Colliers s'adaptera aux besoins des personnes handicapées lors des processus de recrutement et d'évaluation, ainsi qu'au moment de l'embauche.

- › Aviser les postulants à un emploi des adaptations possibles lors du processus de recrutement, d'évaluation et de sélection;
- › Consulter les postulants et adapter le processus de recrutement et de sélection en fonction de leurs besoins particuliers;
- › Informer les candidats retenus de nos politiques en matière d'adaptation pour les personnes handicapées.

- › Colliers a pris les mesures suivantes pour concevoir et mettre en place un processus d'élaboration de plans d'adaptation individualisés et lors du recours à des procédures de gestion du rendement.
- › Faire participer les employés à l'élaboration de leur plan d'adaptation;
- › Fournir les plans d'adaptation dans des formats accessibles et les revoir et les mettre à jour régulièrement avec les employés;
- › Rendre le programme de gestion du rendement accessible sur demande.

Questions concernant le présent plan

Si vous ou toute autre personne avez une question concernant le plan ou ne comprenez pas bien son intention, le vice-président, conseiller juridique et secrétaire général de Colliers y répondra ou fournira une explication. Veuillez envoyer vos questions ou commentaires au centre de service de Colliers, par téléphone, au 1-877-255-5888, ou par courriel, à l'adresse service.centre@colliers.com, pour que nous les fassions parvenir à la personne appropriée à des fins de suivi.

Échéancier du plan d'accessibilité pluriannuel de Colliers

2010 - 2014

Année	Livrables	État		
		Fait	En cours	Continu
2010	Service à la clientèle			
	Créer et mettre en place un plan ou une politique d'accessibilité qui expliquent comment les services seront offerts aux personnes handicapées	X		
	Former le personnel existant sur la fourniture de services aux personnes handicapées	X		
	Former les nouveaux employés sur la fourniture de services aux personnes handicapées			X
2012	Intervention en cas d'urgence en milieu de travail			
	Élaborer un plan d'assistance des employés handicapés en cas d'urgence et rendre accessible l'information sur les mesures ou plans d'urgence	X		
	Information sur les plans d'urgence			

	Sur demande, rendre accessible aux personnes handicapées l'information sur les plans et mesures d'urgence et sur la sécurité publique			X
2014	Politiques d'accessibilité			
	Élaborer, mettre en œuvre et tenir à jour une déclaration d'engagement et des politiques sur la façon dont nous améliorerons l'accessibilité	X		
	Plan d'accessibilité pluriannuel			
	Créer un plan d'accessibilité indiquant les mesures prises pour respecter les exigences de la législation ontarienne sur l'accessibilité et pour prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité	X		
	Mettre le plan d'accessibilité à la disposition du public et le fournir sur demande dans un format accessible	X		
	Revoir et mettre à jour le plan d'accessibilité tous les cinq ans			X
	Guichets libre-service			
	S'assurer que les guichets libre-service sont accessibles aux personnes handicapées	X		
	Sites et contenus Web accessibles			
Respecter les règles WCAG 2.0, niveau A, pour tous les nouveaux sites Web publics et les sites existants remaniés en profondeur	X			

2015 - 2021

Année	Livrables	État		
		Fait	En cours	Continu
2015	Formation			
	Élaborer du nouveau matériel de formation sur les exigences du règlement <i>Normes d'accessibilité intégrées</i> et sur celles du <i>Code des droits de la personne de l'Ontario</i> qui se rapportent aux personnes handicapées	X		
	Former tous les employés actuels sur les exigences du règlement <i>Normes d'accessibilité intégrées</i> et du <i>Code des droits de la personne de l'Ontario</i>	X		

	Former tous les nouveaux employés sur les exigences du règlement <i>Normes d'accessibilité intégrées</i> et du <i>Code des droits de la personne de l'Ontario</i>			X
	Rétroaction			
	Élaborer une stratégie pour faire en sorte que les procédures de rétroaction des clients, des employés et des membres du public soient accessibles aux personnes handicapées	X		
2016	Formats et supports de communication accessibles			
	Sur demande, rendre accessible toute l'information sur les services et les installations de Colliers			X
	Informé tous les clients que la totalité de l'information sera accessible sur demande			X
	Recrutement			
	Aviser les postulants à un emploi des adaptations possibles lors du processus de sélection			X
	Élaborer une procédure d'adaptation du milieu de travail pour les candidats handicapés	X		
	Aviser les candidats retenus des politiques en matière d'adaptation pour les personnes handicapées			X
	Information aux employés			
	Informé tous les employés en poste des politiques de soutien des personnes handicapées	X		
	Aviser tous les employés des modifications apportées à ces politiques			X
	Procédures d'adaptation			
Élaborer un plan d'adaptation individualisé pour chaque employé handicapé			X	

	Élaborer une procédure d'examen des plans d'adaptation	X		
	Élaborer et documenter le processus d'assistance aux employés de retour au travail après un congé d'invalidité	X		
	Rendre accessibles aux personnes handicapées les procédures de gestion du rendement et de réaffectation	X		
2021	Sites et contenus Web accessibles			
	Respecter les règles WCAG 2.0, niveau AA, pour tous les sites Web publics, et leur contenu, publiés après le 1 ^{er} janvier 2012			X

Le plan d'accessibilité du Colliers est approuvé par vice-président, le conseiller juridique, et secrétaire général.



collierscanada.com